

Cantal'ympique

DECEMBRE 2013

LETTRE DE LIAISON N° 3



INAUGURATION

La Maison Départementale du Bénévolat a été inaugurée jeudi 14 novembre. Située au-dessus du champ de foire d'Aurillac, elle offre à chaque bénévole un guichet unique où ils pourront se renseigner sur les différents thèmes liés au bénévolat : formation, assurance, validation d'acquis, etc...

La gestion de cette structure est assurée par une association dont font partie des représentants du CDOS, de Familles Rurales, de la FAL, et de la Fondation du Bénévolat. Le Président, Yves Raoul, a d'ailleurs salué toutes les personnes qui ont travaillé à ce beau projet.

Horaires d'ouverture :

Les mardis, jeudis et vendredis de 14h à 17h30.

Tél : **04.71.45.10.98**

E-mail : **maisonbenevolat15@orange.fr**

PARTENAIRES



EDITORIAL

Au fur et à mesure du développement du sport en France, l'obligation d'une organisation efficace des diverses disciplines a nécessité la création des Fédérations Sportives Nationales, des ligues ou comités régionaux et, enfin, des comités départementaux.

Mais le maillon indispensable au développement de la pratique sportive est **le club** qui, au sein même des territoires, est la force indispensable à la mise en place d'activités, source de nouvelles richesses.

La vie d'un club sportif nécessite un engagement bénévole important fait de passion et d'abnégation dont la seule reconnaissance est la satisfaction du devoir accompli.

L'équipe dirigeante auprès du président ou de la présidente a pour ambition de faire vivre non seulement le projet du club, au service de la meilleure réussite sportive, mais aussi de contribuer au dynamisme du territoire, d'animer la vie locale, cultiver l'échange entre les populations, donner du plaisir, éduquer et former les jeunes au sein d'une grande famille exemplaire et responsable, indispensable pour une vie sociale où partage, respect et solidarité sont la règle.

Le club contribue donc à une société moins égoïste, plus généreuse où toutes les générations se rencontrent et s'apprécient.

Le coût, pour les diverses collectivités publiques des équipements indispensables à une bonne pratique ainsi que des subventions éventuelles, est largement compensé par les bénéfices réels en matière d'éducation, de cohésion sociale, de préservation de la santé, mais aussi par une contribution non négligeable à l'activité économique et à l'attractivité des territoires.

Robert LAGARDE
Président du CDOS Cantal

Le Président, les membres du Comité Directeur et le Personnel

Vous souhaitent d'agréables fêtes de fin d'année



Ça s'est passé près de chez vous ...

Remise des Médailles Jeunesse et Sports



Le mercredi 26 juin, Monsieur Jean-Luc Combe, Préfet du Cantal, a présidé la remise annuelle des Médailles de la Jeunesse et des Sports, pour les promotions de juillet 2012 et janvier 2013.

Cette médaille récompense les personnes qui se sont distinguées au service de l'Education Physique et des Sports, des mouvements de jeunesse et des activités socio-éducatives, des colonies de vacances et œuvres de plein air et de toutes activités se rattachant à ces activités.

Liste des récipiendaires

Médaille de bronze : Philippe Barriere, Jean-Claude Bourgade, Georges Breuil, Bernard Brioude, Jacqueline Buche, Pierre-Marcel Chanut, Jean-Michel Chaumeil, Pierrette Clermont, Georges Gaston, Michelle Gemarin, Jean-Louis Laborie, Albert Lian-dier, Jacques Meral, Pascal Moins, Christophe Rodier, Dominique Valade.

Médaille d'argent : Jean Devez, André Freyssinier, André Morizet, Jean Lescure.

Médaille d'or : Roger Cholet, Yvette Laubus.



M.A. Richard, J.L. Combe, L. Calmette, J.P. Galeyrand

Sportif CANTALIEN / Trophée GROUPAMA



TROPHEE D'HONNEUR 2013

MOTO CLUB DU HAUT CANTAL

Le trophée d'honneur 2013 est attribué au **MOTO CLUB du HAUT CANTAL** pour l'organisation de la finale du championnat du Monde d'Enduro les 6,7 et 8 septembre 2013 à Saint Flour.

200 bénévoles ont participé à l'organisation de cette manifestation qui a réuni 127 concurrents venant du monde entier accompagnés de leur assistance représentant 1000 personnes présentes durant 6 jours.

La remise du trophée aura lieu en Janvier 2014 à SAINT FLOUR.



A la rencontre de... l'Association Handisport du Bassin d'AURILLAC



L'Association Handisport du Bassin d'Aurillac a été créée le 17 décembre 2010 afin de permettre la pratique sportive de loisir mais aussi de compétition chez les personnes en situation de handicap physique, visuel ou auditif. Elle accueille également les personnes valides en loisir.

Ses activités :

- L'apprentissage et la pratique de la natation.
- Les entraînements sportifs préparant les compétitions Régionales et Nationales pour les compétiteurs.

Le club compte 18 licenciés dont **Robin CELLARIER** sacré **Champion de France** 100 mètres papillon et **Champion de France** 400 mètres nage libre en 2013.

A ce titre il a reçu le trophée « SPORTIF CANTALIEN / TROPHÉE GROUPAMA » au mois d'octobre.

Contact :

14, rue de la Jordanne – 15000 AURILLAC

Tél : 06 77 42 74 97

E-mail : ahba.ccellarier@orange.fr Site : <http://ahba.e-monsite.com/>



Les séances de natation ont lieu le samedi de **9H à 10H** au Centre Aquatique Communautaire

A vos agendas...

PROJET ASSOCIATIF / CNDS

La campagne CNDS sera lancée en mars 2014. Cette année encore, le dossier de demande pour cette subvention doit être accompagné d'un projet associatif pour les comités et les clubs.

Nous rappelons aussi aux comités qu'ils peuvent mutualiser les démarches pour leur discipline, en ne constituant qu'un seul dossier « **tête de réseau** ».

Vous pouvez d'ores et déjà prendre un rendez-vous auprès du secrétariat du CDOS par téléphone (04.71.64.46.52) ou par mail : cdos.cantal@wanadoo.fr pour une aide personnalisée.

Ou auprès de Laetitia RONGIER, référente CNDS à la DDCSP, tél : 04.71.49 69.36 qui est à votre écoute pour faciliter la rédaction de vos dossiers.

Exposition Photos

Le Sport Partagé par Tous

Du **2 décembre 2013 au 31 janvier 2014**, une exposition photos sur le thème du sport handicap sera visible à la Maison des Sports. Elle sera ouverte à tous publics, de manière libre et gratuite, aux horaires d'ouverture de la Maison des Sports.

COUPES OFFERTES PAR LE CDOS

Le Comité Olympique du Cantal pourra offrir des coupes aux associations sportives, pour des manifestations d'intérêt au moins départemental. Les clubs ou les comités qui le souhaitent peuvent faire parvenir au CDOS une demande par courrier ou par mail.

A destination des associations sportives :

Vous pouvez communiquer **des informations** par le biais de Cantal'ympique. Pour cela, veuillez simplement transmettre vos articles au CDOS :

- **Par voie postale** : Maison des Sports, 130 avenue du Général Leclerc, 15000 Aurillac.
- **Par E-mail** : cdos.cantal@wanadoo.fr

DEDUCTION D'IMPOT ET BENEVOLAT

Si vous êtes bénévole dans une association sportive présentant un caractère d'intérêt général, vous pouvez, sous certaines conditions, bénéficier d'une réduction d'impôt. (Disposition prévue à l'article 200 du Code général des impôts).

Le bénévolat se caractérise par la participation à l'animation et au fonctionnement de l'association sans contrepartie ni aucune rémunération sous quelque forme que ce soit.

Les joueurs, membres d'une association sportive ne répondent pas à la définition fiscale du bénévolat. Au contraire, les entraîneurs, les éducateurs, les arbitres les dirigeants ou les parents véhiculant les jeunes sportifs ont la qualité de bénévole (à condition qu'ils ne perçoivent aucune rémunération autre que le remboursement éventuel de frais).

Seuls les frais engagés pour participer à des activités entrant strictement dans le cadre de l'objet de l'association sont susceptibles d'ouvrir droit à l'avantage fiscal.

- Ce que vous devez faire :

- Vous devez renoncer au remboursement des frais engagés dans le cadre de votre activité bénévole.

- Vous devez rédiger une note de frais (que vous remettrez à l'association), sur laquelle vous mentionnerez que vous renoncez au remboursement de ces frais par une déclaration écrite remise à l'association bénéficiaire telle que « Je soussigné [Nom et Prénom de l'intéressé] certifie renoncer au remboursement des frais ci-dessus et les laisser à l'association en tant que don ». A charge pour l'association de conserver cette déclaration d'abandon accompagnée des pièces justificatives et du double du reçu fiscal qu'elle a établi.

- Vous devez justifier les dépenses réellement engagées en fournissant des justificatifs : billets de train, reçus de péages, notes d'essence, factures correspondantes au paiement de prestations acquittées pour le compte de l'association, relevé détaillé du kilométrage parcouru avec votre véhicule personnel pour votre activité de bénévole (Le montant de la déduction fiscale est indiqué tous les ans dans la notice d'aide à la déclaration d'impôt).

- Ce que l'association doit faire :

- L'association délivre au bénévole un reçu fiscal (montant inscrit en chiffres et en lettres) des dons correspondant à la valeur des dépenses engagées par celui-ci.

- Signature : le reçu doit être authentifié par une signature lisible du Président ou du Trésorier de l'association ou d'une personne habilitée à encaisser les versements.

- L'association doit conserver à l'appui de ses comptes la déclaration d'abandon de remboursement ainsi que les pièces justificatives correspondant aux frais engagés par le bénévole et le faire figurer dans sa comptabilité. Chaque pièce justificative doit mentionner précisément l'objet de la dépense ou du déplacement.

- Il est recommandé à l'association de créer dans sa comptabilité un compte spécifique qui permettra de solder les opérations.

- Cf : associations.gouv.fr



L'agence nationale de Service Civique a attribué un agrément au CDOS pour accueillir des jeunes volontaires pour des missions de service civique.

Par convention avec le CDOS, cet agrément peut être élargi à l'ensemble des comités et clubs sportifs cantaliens.

- Contrat :**
- ◆ de 6 à 12 mois pour des jeunes de 16 à 25 ans
 - ◆ 24 Heures hebdomadaires
 - ◆ Indemnité mensuelle de l'Etat : 467.34€
 - ◆ Aide mensuelle de l'organisme d'accueil : 106.31€

Renseignement au **CDOS Cantal : 04.71.64.46.52**

Directeur de publication :
Robert LAGARDE

Comité de rédaction :
Georges VILLA - Marie ONNO - Josiane POUGET

Rejoignez-nous sur le web

<http://cantal.franceolympique.com>

